

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

Selon le Règlement (EU) n°305/2011



Code d'identification unique du produit-type / N° : 3v-RPC2022/02/28

Modèle : ERGOFOCUS VITRE

Utilisation prévue du produit conformément aux spécifications techniques harmonisées correspondantes : Appareil de chauffage domestique alimenté au combustible solide, sans production d'eau chaude

Fabricant : Atelier Dominique Imbert s.a.s.
3 Impasse Claque Patin
34380 Viols le Fort

Système d'évaluation et de vérification de la constance de la performance : Système 3

Laboratoire notifié : Istituto Giordano S.p.A., N° 0407

Numéro du rapport d'essai : Ist. Giordano – 392196/14948/CPR

Performances déclarées :

Spécifications techniques harmonisées :		EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007
Sécurité incendie		
Protection des matériaux combustibles		
Distance par rapport aux matériaux combustibles :	Arrière	50 cm
	Côté	50 cm
	Avant	80 cm
	Sol	/ cm
Hygiène, santé et environnement		
A la puissance utile nominale		
Emissions de monoxyde de carbone	CO	0,09 %
Emissions d'oxydes d'azote	NOx	93 mg/Nm ³
Emissions de composés organiques gazeux	OGC	33 mg/Nm ³
Emissions de particules	PM	16 mg/Nm ³
Sécurité d'utilisation et accessibilité		
Données concernant l'installation d'un conduit de fumée à la puissance utile nominale		
Température des fumées à la buse d'évacuation		260 °C
Tirage minimal		12 Pa
Débit massique des fumées		11,4 g/s
Données concernant l'installation d'un conduit de fumée à des fins de sécurité incendie à la puissance utile d'essai de sécurité		
Classe T minimale du conduit de fumée		450
Economie d'énergie et isolation thermique		
Energie restituée et rendement énergétique de l'appareil à puissance utile nominale		
Puissance utile émise dans la pièce		10,0 kW
Rendement		80 %
Rendement de chauffage des locaux		
Rendement saisonnier de chauffage des locaux à la puissance utile nominale de l'appareil		70 %
Indice d'efficacité énergétique (IEE)		106
Classe d'efficacité énergétique		A

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.
Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Laurent Gaborit

Directeur Général

Signature :

Viols le Fort, le 28 février 2022